



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations de vote

Question écrite n° 116455

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les modalités de vote pour les élections présidentielles et législatives de 2007 et plus particulièrement les modalités de vote des personnes handicapées. Ces dernières sont souvent dans l'impossibilité de se déplacer pour exercer leur devoir civique. Si les modalités de vote par procuration ont été assouplies à l'occasion des derniers scrutins, les conditions de vote des personnes handicapées demeurent insatisfaisantes. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour permettre aux personnes souffrant d'un handicap de pouvoir exprimer leur citoyenneté à l'occasion des prochaines consultations électorales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116455

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 718